



International Federation of Chemical, Energy, Mine and General Workers' Unions
Fédération internationale des Syndicats de Travailleurs de la Chimie, de l'Energie, des Mines et des Industries diverses
Internationale Föderation von Chemie-, Energie-, Bergbau- und Fabrikarbeitergewerkschaften
Federación Internacional de Sindicatos de Trabajadores de la Química, Energía, Minas e Industrias Diversas
Internationella Kemi-, Energi-, Gruv- och Fabriksarbetarefederationen
国際化学エネルギー鉱山一般労連
Международная Федерация Профсоюзов Работников Химической Промышленности, Энергетики, горняков и разнорабочих.

President: Senzeni Zokwana ■ General Secretary: Fred Higgs

Ref: ICEM05/FRGC/5

A l'attention du Président du Conseil Militaire
pour la Justice et la Démocratie
République Islamique de Mauritanie

Fax : +222 525 98 01

Bruxelles, le 20 octobre 2005

Monsieur le Président,

Grève des travailleurs de MKT

Les travailleurs de la Société MKT assurant le transport et la logistique pour le secteur pétrolier en Mauritanie sont en grève générale depuis plusieurs jours. Celle-ci impliquant des droits fondamentaux et universellement reconnus des travailleurs, nous la suivons avec toute l'attention qu'elle mérite et nous sommes en train d'alerter nos membres, le mouvement syndical international et la presse à son sujet.

La CGTM nous informe que cette grève est intervenue après des négociations dures entre la Société et ses travailleurs arbitrées par l'Inspection du Travail du ressort et qui avaient abouti à un protocole d'accord pour l'élection du collège des délégués du personnel le 1er novembre 2005 et le démarrage des négociations autour de la plate-forme revendicative.

Or, MKT a pris le 14 octobre 2005 la grave décision de licencier 16 travailleurs dont 10 proposés aux fonctions de délégués du personnel. La Direction de MKT avait déclaré à l'inspection du travail être consciente «que son acte de licenciement est illégal et viole la loi, mais qu'elle la maintient parce que disposée à en assumer toutes les conséquences, même s'il faut troubler la paix sociale».

Les Conventions 87 et 98 de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur la Liberté Syndicale et le Droit de Négociation Collective sont ici gravement bafoués.

Vous n'êtes pas sans savoir que l'OIT est une agence spécialisée des Nations Unies et que ses Conventions, négociées de façon tripartite entre les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs font universellement autorité en matière de relations sociales.

Le Ministre, qui a reçu le 18 octobre sur sa demande une délégation de la CGTM conduite par son Secrétaire Général, ne trouve comme réponse à la demande de la délégation d'aider à trouver une solution au conflit que de manifester un sentiment d'impuissance face aux agissements de la MKT.

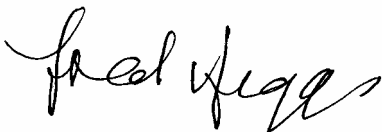
Ce conflit entre MKT et ses travailleurs repose sur quatre dimensions fondamentales :

- 1.** La violation des libertés syndicales et des principes et droits fondamentaux au travail par la société MKT qui a procédé aux licenciements en réponse à la syndicalisation de ses travailleurs à la CGTM et leur affiliation au Syndicat des Travailleurs de l'Énergie et du Pétrole qui a tenu son congrès national les 14, 15 et 16 octobre 2005 à Nouakchott.
- 2.** La sous-traitance et le travail intérimaire qui prennent des proportions alarmantes avec les ravages qu'ils provoquent dans le monde du travail en terme de perte d'emplois permanents et d'insuffisance de la protection sociale, et auxquels les multinationales se prêtent, même si cela viole les normes internationales du travail.
- 3.** Le laxisme de l'administration du travail dans son rôle de faire respecter la législation du travail, ce qui ne favorise pas des relations sociales fondées sur le droit, mais sur les sentiments et/ou la puissance économique d'une partie.
- 4.** Le recours à des travailleurs non-syndiqués pour tenter de briser la grève.

A ce jour, malgré les manœuvres de MKT et le comportement de l'administration du travail qui concourent à un pourrissement de la situation à travers une tactique d'épuisement des grévistes, les travailleurs de MKT observent, dans leur écrasante majorité, le mouvement de grève.

Au nom des 20 millions de travailleurs qu'elle représente dans 120 pays de par le monde, l'ICEM en appelle à la réintégration inconditionnelle des travailleurs abusivement licenciés et vous adjure de faire usage de vos bons offices afin de faire respecter les principes et droits fondamentaux au travail tels que définis dans les conventions de l'OIT, seule manière de créer un climat de paix sociale nécessaire à la réalisation des projets d'envergure que votre pays à l'ambition légitime de développer dans le secteur pétrolier.

Recevez, Monsieur le Président, l'assurance de ma parfaite considération.



Fred Higgs
Secrétaire Général